

UNICEF Djibouti
TERMES DE REFERENCE

**Juriste National(e) chargé(e) de l'actualisation des articles de la Loi relatif à
l'Enregistrement des Naissances et de la mise en place du Registre National
Soumis par la Section Protection de l'Enfant**

1. Contexte / Justification

Djibouti s'étend sur 23.000 km² et compte près de 1 million d'habitants, dont 76 % vivent dans la capitale Djibouti ville ; avec une pauvreté globale de 35.3% et une pauvreté extrême de 21.1% qui touche sa population (EDAM IV, 2017). Djibouti fait partie des pays à revenus intermédiaires.

La capitale Djibouti-ville abrite trois quarts de la population totale et n'occupe que moins de 2% de la superficie totale du pays, le poids démographique de la ville de Djibouti s'explique par l'importance des activités économiques (portuaires, aéroportuaires, industrielles, commerciales) qu'elle concentre.

La Direction Générale de la Population et de la famille- DGPF est chargée de la gestion et la tenue du registre national des personnes physiques ; de toutes les opérations relatives à la mise en place des registres en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes ; la communication et l'accès des données inscrites sur le registre national conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel.

Une analyse des goulots d'étranglement sur le système d'enregistrement des naissances menée en octobre 2017 par le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation avec l'appui financier de l'Unicef a révélé que de nombreuses naissances n'étaient pas déclarées à Djibouti particulièrement en milieu rural.

À l'issue de cette analyse, la défaillance des textes juridiques sur l'organisation de l'état civil à Djibouti a été relevée comme l'un des facteurs à l'origine des dysfonctionnements qui entravent le bon fonctionnement de ce service public. La méconnaissance des procédures et des textes de loi sur l'enregistrement des naissances, le manque des pièces d'identités des parents sont des facteurs qui entravent l'obtention des actes de naissances, avec une plus grande acuité dans les zones rurales. Ainsi que l'insuffisance des matériels d'enregistrement et d'établissement des actes de naissance dans les centres d'état civil, dont seuls ceux de Djibouti sont effectivement opérationnels.

Le Ministère de l'Intérieur à travers la Direction de la Population et de la Famille (DGPF) compte mettre en place un système de registre biométrique. Cet objectif s'est concrétisé dans le courant de l'année 2019 avec la signature d'un accord avec la société allemande Dermalog spécialiste dans le domaine.

La Direction de la Population compte introduire un nouveau système de registre biométrique. Mettre en place ce système passe par la révision des documents et des articles de loi relative à l'enregistrement de toute la population qui inclura le registre biométrique.

De ce fait, la Direction de la Population, en collaboration avec UNICEF Djibouti, compte mettre en œuvre le système biométrique par la révision des articles de loi sur l'état civil et numériser le registre d'état civil.

2. Objectifs

Globalement, il s'agit pour la Direction de la Population de recruter un(e) Juriste National(e) pour réviser les documents et lois portant sur l'état civil ; aligner les formulaires selon le registre biométrique et renforcer les capacités du personnel de la Direction en matière juridique sur l'état civil.

Spécifiquement, pour ce projet de mise en place d'un registre biométrique de gestion de l'identité à Djibouti, il s'agit de :

- Procéder à l'identification nominative, personnelle, numérique et biométrique des personnes physiques de nationalité djiboutienne ou vivant sur le territoire national djiboutien,
- Attribuer un numéro national d'identification 'NNI' à toutes personnes identifiées,
- Établir un registre national des personnes physiques pour constituer un fichier central et unique de données biographiques et biométriques des individus.

3. Méthodologie

Le/la Juriste National(e) va apporter un appui technique à la Direction Générale de la Population et de la Famille (DGFP) et de réviser le projet pour la mise en place du registre biométrique.

La DGPF s'engage à appuyer le travail du Juriste National(e) en facilitant la collecte d'informations auprès des différentes sources, notamment en s'assurant de la coopération avec les acteurs concernés.

La revue documentaire des textes de loi sera faite en mettant l'accent sur les textes portant sur la décentralisation et l'enregistrement suivi de la délivrance des actes des enfants issues de parents étrangers particulièrement les enfants en mouvement.

Le/la Juriste National(e) travaillera en étroite collaboration, tant avec la Direction de la Population que l'UNICEF pour tout appui technique particulier, en ce qui concerne, respectivement la mise en place du registre biométrique que la révision de la loi et la formation du personnel de l'état civil.

4. Tâches et Produits attendus

Les tâches à compléter par le/la Juriste National(e) sont les suivantes :

- Préparer une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le calendrier pour ses activités ;
- Assurer la coordination globale, en s'assurant de maintenir une communication fluide et un partage d'information continu entre toutes les parties prenantes, en particulier la DGPF et l'UNICEF ;
- Elaborer et Soumettre les comptes-rendus de ses échanges avec les différentes sources à la DGPF et l'UNICEF ;
- Organiser une session de formation à l'intention des personnels d'état civil sur l'état civil en présentant l'agenda et les modules de formation ;
- Rédiger un rapport final sur ses activités, y compris des recommandations de mise en œuvre ;

A la fin de la consultation, le/la Juriste National(e) devra élaborer les livrables suivants :

- Une note méthodologique détaillée sur le déroulement de sa mission, contenant notamment le plan de travail et le chronogramme d'activités ;
- Elaboration des formulaires sur les faits d'états civils, premières ébauches ;
- Soumission des rapports mensuels

- Assurer d'intégrer tous les commentaires/recommandations dans les formulaires suite aux discussions avec les différents départements et les institutions clés
- Formation des agents d'états civil sur la loi sur l'état civil et le remplissage des formulaires d'état civil ; avec liste de présence dûment signée par tous les participants ;
- Provision des conseils juridique à la DGPF ;
- Présentation des articles de lois sur les formulaires des faits d'états civils lors d'un atelier ;
- Rapports de présentation incorporant les observations et recommandations collectées par la DGPF et l'UNICEF.

5. Calendrier des activités

Le/la Juriste National(e) travaillera tant avec la DGPF, l'UNICEF et tous les acteurs impliqués dans les faits d'état civil.

Il/elle apportera son expertise juridique à la DGPF dans ce projet, renforcera les capacités du personnel de l'état civil, et assurera la mise en place du registre biométrique pour l'enregistrement de la population et des naissances.

Activités	Livrables	Echéance	Durée
Préparer une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le calendrier	Note méthodologique	03 mars 2021	Au bureau de la DGPF, 05 jours après la signature du contrat
Préparer un plan stratégique pour la mise en œuvre du projet	Draft de plan de suivi de la mise en place du projet	11 Mars 2021	05 jours ouvrables
Collaborer avec les partenaires impliqués dans les faits d'état civil			
Révision des documents et lois portant sur l'état civil à Djibouti	Analyse des gaps sur les textes législatifs en vigueur sur les faits d'état civil	Du 13 Mars au 30 Décembre Septembre	10 jours ouvrables
	Drafter une proposition détaillée sur les modifications, dans les documents, articles et/ou textes de lois sur les faits d'état civil		20 jours ouvrables
	Un chapitre ou un article portant sur l'enregistrement biométrique des faits d'état civil est incorporé dans le projet de loi		20 jours ouvrables
	Organiser les réunions et partager les PV des Echanges avec les différentes administrations et Acteurs impliqués dans les faits d'état civil		3 jours ouvrables

	Organiser les réunions et PV des réunions de groupe de travail		5 jours ouvrables
	2 Atelier de restitution aux différents institutions et départements concernés		5 jours ouvrables
	Formation des personnels de la DGPF et autres administrations impliquées dans les faits d'état civil sur la loi portant sur les faits d'état civil (les délais, responsabilités, etc.)		10 jours ouvrables
	Appui juridique du Consultant mettant en place le Système d'identification biométrique		20 jours ouvrables
	Soumission du projet de loi et/ou décrets d'application de la loi au Conseil des Ministres pour validation		20 jours ouvrables
Rapport de consultation	Soumission des rapports mensuel	Chaque mois après Signature du Contrat	
	Soumission du Rapport Final pour revue et commentaires à la DGPF et UNICEF	13 Janvier 2022	10 jours
	Soumission de la version finale du Rapport final de consultation à la DGPF et UNICEF	27 Janvier 2022	10 jours
Nombre total de jours de travail			143 jours ouvrables

6. Supervision

Le/la Juriste National(e) sera supervisé(e) par la Cheffe de la Section Protection de l'Enfant de l'UNICEF. De plus, il/elle sera également supervisé(e) sur place par le Directeur de la Population qui facilitera l'obtention des autorisations pour les déplacements à l'intérieur du pays, arrangera les rencontres avec les parties prenantes pour pouvoir mener à bien la mission.

Le/la Juriste National(e) travaillera en étroite collaboration avec l'UNICEF et la DGPF qui devront valider l'ensemble des produits de ses activités.

7. Lieu de la consultation

Le contrat sera établi sur une période sur 7 mois de travail étaler sur 11 mois selon les actions et les livrables fixés dans le tableau figurant dans le point 5 afin de prendre en compte les mois creux. La plupart du travail se déroulera à Djibouti ville avec la possibilité de déplacements dans d'autres régions du pays pour des missions de suivi.

Le/la Juriste National(e) devra disposer de son propre ordinateur et devra assurer les différents

déplacements dans la ville de Djibouti. Toutefois, tout déplacement à l'intérieur des régions dans le cadre de la mission sera assuré par la DGPF.

8. Rémunération

L'offre financière couvrira les honoraires, incluant les frais de subsistance, hébergement, communications, déplacements dans la ville et sur le terrain, autres frais de reproduction).

Le consultant devra fournir une preuve de sa couverture médicale le couvrant durant la mission.

9. Termes de paiement

L'expert sera payé à la soumission de factures mensuellement relatives aux différents livrables et d'un rapport mensuel, sous réserve de validation par le superviseur de la consultation.

10. Qualification / Profil du Candidat(e)

Lesdites activités seront conduites par une expertise nationale répondant au profil suivant :

- Diplôme d'Etudes Supérieures en droit et décentralisation (décentralisation, Protection de l'enfant), ou tout autre diplôme équivalent (BAC+ 5, BAC+6 ou plus) ;
- Expérience professionnelle d'au moins quatre (04) ans dans la Coordination de programmes de Protection et Droits de l'enfant ;
- Excellente expérience pour l'élaboration des formulaires administratives et légaux
- Excellente connaissance des textes législatives nationaux, régionaux et internationaux
- Excellentes connaissances sur les textes, procédures régissant les faits d'état civil et en particulier l'enregistrement des naissances de Djibouti
- Expérience de travail dans le renforcement de système de protection de l'enfant ;
- Expérience dans la formation et le renforcement des capacités ;
- Formation requise soit en droits humains, soit en droits de l'enfant ou protection de l'enfant ;
- Excellentes compétences de rédaction et de communication en français ;
- Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation, bonne capacité à résoudre les problèmes ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

11. Processus de soumission

Les candidats intéressés devront postuler directement sur le site internet de l'UNICEF www.unicef.org/employ en incluant les documents suivants :

- Le formulaire de soumission
- Un CV à jour et une lettre de couverture
- La proposition technique et financière indiquant les dates de disponibilités

Chaque soumission devra inclure le taux journalier des honoraires ainsi que les autres frais conformément à la section 9.